

Décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature

NOR : INTV1532989S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Dominique Fabry, directeur du projet « Initiative ciblée Arménie » à Erevan, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

- Aux activités dévolues à cette mission ;
- À la gestion de la mission, y compris ceux relatifs au recrutement de personnel ;
- Au pilotage des actions et à la coordination des activités du projet, en lien avec la Délégation de l'Union européenne et les partenaires institutionnels et associatifs ;
- À l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses dans la limite du budget alloué par la Commission européenne au titre du projet « Initiative ciblée Arménie ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} janvier 2016.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

